

nommé sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux, administrateur d'État II, au traitement annuel de 185 627 \$ à compter du 19 novembre 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Pierre-Albert Coubat comme sous-ministre adjoint du niveau 2;

QUE monsieur Pierre-Albert Coubat reçoive une allocation mensuelle de 1 225 \$ pour ses frais de séjour à Québec jusqu'au 18 novembre 2019 ou jusqu'à son déménagement, s'il survient avant cette date;

QUE monsieur Pierre-Albert Coubat ait droit à des vacances annuelles payées de vingt-cinq jours ouvrables, le nombre de jours étant calculé en proportion du temps où il a été en fonction au cours de l'année financière.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69645

Gouvernement du Québec

Décret 1339-2018, 7 novembre 2018

CONCERNANT la nomination de monsieur Vincent Lehouillier comme sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Vincent Lehouillier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux, administrateur d'État II, au traitement annuel de 185 627 \$ à compter du 19 novembre 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Vincent Lehouillier comme sous-ministre adjoint du niveau 2;

QUE monsieur Vincent Lehouillier reçoive une allocation mensuelle de 1 225 \$ pour ses frais de séjour à Québec jusqu'au 18 novembre 2019 ou jusqu'à son déménagement, s'il survient avant cette date;

QUE monsieur Vincent Lehouillier ait droit à des vacances annuelles payées de vingt-cinq jours ouvrables, le nombre de jours étant calculé en proportion du temps où il a été en fonction au cours de l'année financière.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69646

Gouvernement du Québec

Décret 1340-2018, 7 novembre 2018

CONCERNANT monsieur Michel Fontaine

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE l'engagement à contrat de monsieur Michel Fontaine pris en vertu du décret numéro 83-2017 du 15 février 2017 soit maintenu jusqu'au 31 mars 2019 aux mêmes conditions et traitement annuel, sous réserve qu'il soit affecté auprès du sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux;

QUE le décret numéro 83-2017 du 15 février 2017 soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 12 novembre 2018.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

69647

Gouvernement du Québec

Décret 1341-2018, 7 novembre 2018

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean-Luc Murray comme membre du conseil d'administration et directeur général du Musée national des beaux-arts du Québec

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les musées nationaux (chapitre M-44) prévoit que les affaires du Musée national des beaux-arts du Québec sont administrées par un conseil d'administration composé notamment d'un directeur général nommé par le gouvernement;